

Asie / Pacifique

**Parc naturel du récif de Tubbataha
(extension du parc marin du récif de Tubbataha)**

Philippines



CANDIDATURE AU PATRIMOINE MONDIAL – ÉVALUATION TECHNIQUE DE L’UICN

PARC NATUREL DES RÉCIFS DE TUBBATAHA (PHILIPPINES) – ID No. 653 bis

Note : Lors de l’inscription du Parc marin du récif de Tubbataha en 1993, l’UICN a recommandé que deux îlots voisins qui comptent des récifs importants (le récif de Jessie Beazley et le récif de Bastera) soient inclus dans une extension future du bien. Cette recommandation a été réitérée dans le rapport de l’état de conservation du bien présenté à la 28^e session du Comité du patrimoine mondial en 2005. En août 2006, l’État partie a agrandi le Parc national marin pour inclure le récif de Jessie Beazley et a changé le nom du parc pour Parc naturel des récifs de Tubbataha (TRNP). La superficie est passée de 33 200 hectares à 96 828 hectares. Les nouvelles limites et la protection juridique n’englobent pas le récif de Bastera situé dans une municipalité différente et beaucoup plus loin des atolls nord et sud de Tubbataha et du Récif de Jessie Beazley. La présente proposition concerne une extension du bien du patrimoine mondial en vue de lui donner les mêmes limites que celles du TRNP étendu.

1. DOCUMENTATION

- i) **Date de réception de la proposition par l’UICN :** 15 mars 2008
- ii) **Informations complémentaires officiellement demandées puis fournies par l’État partie :** l’UICN a demandé des informations complémentaires après la première réunion du Groupe d’experts du patrimoine mondial de l’UICN, en décembre 2008 sur des points concernant la capacité de gestion et le budget du bien. L’État partie a communiqué sa réponse sur ces points à l’UICN, le 30 janvier 2009.
- iii) **Fiches techniques PNUE-WCMC :** document de la proposition qui cite 22 références.
- iv) **Littérature consultée :** White, A. T. and Vogt, H. P. (2000) **Marine Pollution Bulletin**, Volume 40, Issue 6, 537-550; Vallejo, B (2001) **The Biogeography of Philippine marine molluscs**. *Loyola Schools Review* 1: 58-77. White; A.T., Salamanca, A. and Courtney, C.A. (2002). **Experience with Marine Protected Area Planning and Management in the Philippines**. *Coastal Management* 30:1-26; Tongson, E. and Dygico, M (2004) **User Fee System for Marine Ecotourism: The Tubbataha Reef Experience**. *Coastal Management*, 32:17–23; Dygico, M. (2006). **Tubbataha Reefs: A Marine Protected Area that works. A Case Study on the Philippines**. *WWF- Philippines. Philippine Coral Reefs Under Threat: Lessons Learned After 25 Years of Community-Based Reef Conservation*; White, A. T., Gomez, E., Alcalá, A. C., Russ, G. (2007). **Evolution and Lessons from Fisheries and Coastal Management in the Philippines**. *Fisheries Management*. 88-111; White A.T., Ovenden, M. (undated) **Tubbataha Reef National Marine Park in Palawan**. Available at <http://www.oneocean.org/>; Tubbataha Management Office (2008) **Tubbataha Reefs Natural Park Business Plan**. 7th Draft; Campos, W. and Belida, P. (2008) **Ichthyoplankton Assemblages in Atolls Along Cagayan Ridge, Sulu, Philippines**. 11th International Coral Reef Symposium; **Ramsar Information Sheet: Tubbataha Reefs Natural Park**. http://www.ramsar.org/ris/key_ris_index.htm.
- v) **Consultations :** 3 évaluateurs indépendants. Des consultations approfondies ont eu lieu durant la visite du bien avec le conseil de gestion de l’Aire protégée de Tubbataha et ses membres, notamment le bureau de gestion de Tubbataha, les services du gouvernement local à Cagayancillo, les gardes-côtes de Palawan, et les représentants des collectivités locales. Des réunions ont été organisées avec le Gouverneur de Palawan, la Commission nationale pour l’UNESCO, le Département du tourisme, le personnel de gestion du site, des ONG partenaires et des opérateurs de tourisme.
- vi) **Visite du bien proposé :** Jamili Nais et Josephine Langley, octobre 2008
- vii) **Date à laquelle l’UICN a approuvé le rapport :** 27 avril 2009

2. RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES NATURELLES

Le Parc naturel des récifs de Tubbataha (TRNP) est situé dans la province de Palawan (municipalité de Cagayancillo). La proposition concerne une extension du Bien du patrimoine mondial actuel du Parc marin du récif de Tubbataha pour inclure le récif de Jessie Beazley et revient à tripler la superficie du bien qui passerait à 96 828 ha. Les limites de l'extension proposée coïncident avec celles du TRNP.

Le bien proposé est situé à mi-chemin, sur la crête de Cagayan qui mesure 120 km de long et qui traverse la mer de Sulu à une profondeur moyenne d'environ 750 m. Le bien étendu comprendrait des zones de haute mer atteignant des profondeurs de plus de 2000 m. Dans quelques localités, des monts sous-marins affleurent et servent de plate-forme pour le développement des atolls coralliens qui sont les caractéristiques visibles du bien proposé. Le TRNP se compose de trois zones de récifs : l'atoll nord et l'atoll sud séparés de 8 km et le récif de Jessie Beazley plus petit, à 20 km au nord des deux autres atolls. L'atoll nord est une plate-forme oblongue de 16 km de long sur 4,5 km de large et comprend l'îlot Bird, un îlot corallien de 0,3 ha. L'atoll sud est un petit récif de forme triangulaire, d'environ 5 km de long sur 3 km de large et comporte l'îlot sud, un îlot sableux corallien d'environ 0,08 ha, à sa pointe méridionale. Les deux îlots portent une végétation claire et servent de sites de nidification à des oiseaux marins et à des tortues marines. Le Récif de Jessie Beazley mesure 5 km de long sur 3 km de large. Un îlot reste apparent, même à marée haute et sert de site de repos pour les oiseaux. La région compte de vastes plateaux récifaux. Les parois des récifs, sur le versant au large, tombent jusqu'à 100 m au-dessous du niveau de la mer et sont souvent des murs perpendiculaires de 40 à 50 m composés de crevasses dans lesquelles sont accrochés des coraux, de surplombs, de corniches et de grottes.

Depuis l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial, des travaux de recherche ont permis de mieux comprendre les valeurs naturelles et celles-ci sont décrites en détail dans le dossier de la proposition. Beaucoup plus d'espèces ont été identifiées et l'état de conservation de nombre d'entre elles a évolué. Les deux atolls qui appartiennent au bien existant comptent 374 espèces de coraux identifiées (65 sont menacées), 479 espèces de poissons (7 menacées), 11 espèces de requins (4 menacées), 2 espèces de tortues (toutes deux menacées), 99 espèces d'oiseaux de mer, y compris la frégate de l'île Christmas qui est menacée, 11 espèces de cétacés (4 espèces menacées et toutes inscrites à la CITES). En haute mer, les vastes bancs de poissons pélagiques formés d'espèces comme les barracudas, les carangues, les thons, les requins à pointes noires et les requins baleines sont

communs dans le bien nominé. On dit aussi que la région possède les plus fortes densités mondiales de requins corail.

Le récif de Jessie Beazley présente une plus forte proportion de coraux mous que les deux autres atolls, ce qui laisse à penser qu'il est plus exposé. Dans les eaux environnant le récif de Jessie Beazley, on trouve des dauphins tachetés qui n'avaient pas encore été décrits dans le bien. En 2004, le calcul de la biomasse de poissons de Jessie Beazley était considérablement plus faible que celui des deux atolls de Tubbataha (126,25 t/km² comparé à 166,51 t/km²). Cette différence est encore plus marquée lorsqu'on compare les espèces de poissons commerciales. Cela peut s'expliquer par le fait que la pêche commerciale s'est poursuivie sur le récif de Jessie Beazley jusqu'en 2006. Il se peut aussi que ce récif ait été moins résilient au phénomène de blanchissement des coraux de 1998.

La région de Tubbataha est une nourricerie essentielle pour les poissons et les larves de décapodes et, grâce aux courants de mousson, une zone importante pour la dispersion des poissons dans les pêcheries de Palawan et des autres îles de la mer de Sulu. Les deux îlots possèdent cinq espèces d'arbres et quatre espèces d'herbes. La flore marine est beaucoup plus diverse avec ses 45 espèces de macroalgues benthiques et ses vastes herbiers marins dans les parties les moins profondes des récifs et des lagons.

3. COMPARAISON AVEC D'AUTRES SITES

La proposition de 1993 soulignait plusieurs points dans son analyse comparative :

- Presque tout le littoral des Philippines est émaillé de récifs coralliens. La plus vaste concentration, comptant les récifs les plus divers, se trouve près de Palawan et de ses îles satellites dont Tubbataha fait partie. Outre à Tubbataha, les réserves marines importantes du pays se trouvent à Hundred Islands, Santa Cruz Islands, Sumilan, Turtle Island et El Nido.
- Grâce à son éloignement et aux activités de gestion, Tubbataha était considérée comme la plus intacte et la plus diverse de toutes les réserves marines des Philippines et, peut-être l'exemple le mieux connu. De nombreux autres récifs de la région sont mal connus et il se pourrait que d'autres se révèlent aussi importants (p.ex. ceux que l'on trouve autour des îles Spratly).
- D'autres parcs marins ont une diversité et une abondance de poissons comparables : le Parc marin de Bunaken dans le nord de l'Indonésie, peut-être Cenderwasih en Irian

Jaya et certainement le Parc marin de Pulau Seribu, au large de Java. Dans la région, la Réserve de faune sauvage des îles de Ngerukewid aux Palaos pourrait être un autre candidat solide au patrimoine mondial. Si l'on compare les récifs de Tubbataha avec ceux de la Polynésie française, Tubbataha compte 46 genres de coraux durs sur 332 km² d'océan tandis que la Polynésie française possède 51 genres sur 2,5 millions de km² d'océan. Il est donc considéré que la diversité est très concentrée à Tubbataha qui se trouve dans le centre mondial de la biodiversité marine du Triangle de corail.

- Le Bien du patrimoine mondial du récif de la Grande Barrière était noté comme beaucoup plus vaste que Tubbataha. Toutefois, le récif de la Grande Barrière comprend toute une zone côtière à utilisation multiple couvrant 3,5 millions de km² dont 30% ne sont pas exploitables par la pêche. Malgré cette différence de taille, l'état des récifs de Tubbataha était considéré comparable.
- La comparaison de 1993 notait : *« étant donné l'étendue de la dégradation des récifs des Philippines et de la région asiatique en général, les récifs de Tubbataha ressortent comme un des sites marins les plus intacts. Ils ont donc une importance toute particulière. Cette conclusion est corroborée par l'attrait qu'exerce la région sur les plongeurs qui considèrent Tubbataha comme un des meilleurs lieux de plongée au monde. »*

De très nombreuses nouvelles aires marines protégées ont été établies et ont fait l'objet de travaux de recherche plus approfondis depuis que le TRNP a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de sorte que la base de l'analyse comparative serait différente, pour une nouvelle inscription, de celle qui est appliquée à l'extension d'un site existant. Dans la région du Triangle de corail, il y a des aires marines protégées tout aussi importantes et plus exceptionnelles. Quoi qu'il en soit, le TRNP conserve une importance particulière ainsi qu'une vie marine riche et diverse et se trouve au cœur du Triangle de corail, l'épicentre de la richesse et de la diversité coralliennes mondiales. Le bien est situé dans l'Écorégion marine Sulu-Sulawesi, une zone considérée comme prioritaire pour la conservation des paysages marins. C'est aussi un des rares biens marins du patrimoine mondial protégeant des zones de haute mer contre la pêche. La superficie agrandie du TRNP non seulement apporte de nouvelles valeurs non représentées dans le bien existant et une plus grande superficie importante pour la conservation du bien. Elle renforce dès lors aussi l'intégrité de ce dernier.

4. INTÉGRITÉ

4.1 Protection

Le Parc national marin du récif de Tubbataha a été établi en 1988 par Décret présidentiel no 705, Proclamation no 306. En 2006, la superficie du parc a été portée à 96 828 ha pour englober le récif de Jessie Beazley, par Proclamation présidentielle 1126 et le parc a été rebaptisé Parc naturel des récifs de Tubbataha (TRNP). Le bien est classé comme la Catégorie II de gestion des aires protégées de l'UICN – Parcs nationaux. TRNP est une aire protégée non exploitable par décret original de 1988 ainsi qu'en vertu du décret ultérieur qui a agrandi le parc en 2006. TRNP est également protégé par toute une gamme d'autres lois et des mesures additionnelles sont actuellement à l'examen au niveau national en vue de renforcer la protection du bien par une zone tampon ; enfin, les premières étapes d'examen de la création possible d'une zone maritime particulièrement sensible reconnue au plan international ont été entamées. Le bien profiterait de ces mesures qui réduiraient l'impact potentiel du trafic maritime extrêmement lourd dans la mer de Sulu et des concessions pétrolières et gazières situées dans les zones environnant le bien.

L'UICN considère que le statut de protection du bien proposé remplit les conditions énoncées dans les *Orientations*.

4.2 Limites

Les limites du bien étendu proposé permettent de protéger le Récif de Jessie Beazley ainsi que les zones de haute mer qui séparent ce récif du bien déjà inscrit. Ces zones de haute mer sont un sanctuaire pour des espèces pélagiques telles que les baleines, les dauphins, les raies manta et les oiseaux de mer entre autres. Bien qu'il n'en soit pas fait mention dans le cadre de la proposition, l'UICN croit savoir qu'il existe un projet d'établissement d'une zone tampon de 10 milles marins de large au maximum, contiguë aux limites actuelles du parc. Cette mesure n'a pas encore été adoptée par le Congrès philippin. Selon les politiques qui seront adoptées à l'intérieur de cette zone tampon, celle-ci pourrait jouer un rôle important en aidant à réduire les menaces provenant de la navigation maritime, à savoir les risques de collisions, de pollution et les impacts des activités de pêche dans la zone adjacente.

Il n'y a pas d'autres récifs assez proches du TRNP, aujourd'hui, qui pourraient être inclus dans les limites étendues du bien. En 1993, il avait également été recommandé d'inclure, dans l'extension, le récif de Bastera mais cette inclusion ne se justifie pas actuellement pour différentes raisons, notamment le manque d'appui politique et le manque de protection. Aussi la distance de 50 milles marins qui le sépare du

bien proposé; les coûts, en termes de gestion et de patrouilles que cela entraînerait ne sont pas réalistes pour le moment. À l'heure actuelle, des efforts séparés sont en cours pour accorder une forme de protection au récif de Bastera : celui-ci pourrait donc peut-être un jour éventuellement devenir un élément d'une extension en série.

L'UICN considère que les limites du bien étendu proposé remplissent les conditions énoncées dans les *Orientations*.

4.3 Gestion

La gestion de TRNP a évolué depuis son classement en tant qu'aire protégée en 1988 et son inscription sur la Liste du patrimoine mondial en 1993. Malgré des pressions continues, il contient des récifs coralliens relativement bien protégés pour sa taille dans la région. Le régime de gestion est centré sur une protection intégrale et exécuté par l'intermédiaire d'un groupe de gestion composé des paliers de gouvernement central, provincial et municipal philippins, d'ONG et de quelques donateurs du secteur privé.

Sur le plan administratif, le TRNP est placé sous la juridiction du gouvernement provincial de Palawan. En 1999, le Conseil de Palawan pour le développement durable a établi le Conseil de gestion de l'Aire protégée de Tubbataha (TPAMB). Le TPAMB a remplacé le Groupe d'étude présidentiel en tant qu'autorité de gestion du TRNP (bien que la composition de cette autorité reste semblable). Le décret de 2006 a ensuite établi le TPAMB en tant qu'unique organe établissant les politiques et délivrant les permis pour le TRNP.

Un plan de gestion a été approuvé en 1999 et mis à jour en 2002, 2004 et 2007. Les principaux objectifs sont la protection et la gestion, l'étude et la recherche, le développement communautaire et se concentrent sur la municipalité de Cagayancillo. Le plan de gestion est adéquat pour le moment bien qu'il soit relativement bref et général et représente donc un niveau minimal de planification. Il ne traite pas en détail des besoins spécifiques de la région comprise dans l'extension de 2006 du Parc naturel. Le plan ne tient pas compte non plus des politiques concernant les zones tampons ni des réactions de gestion aux menaces plus générales pesant sur le bien du point de vue de l'élaboration de stratégies de gestion des risques ou de stratégies de réponse aux effets des changements climatiques.

Les opérations de gestion du TRNP sont menées par le Bureau de gestion de Tubbataha (TMO) basé à Puerto Princesa. Le TMO se compose de l'administrateur du parc, assisté par deux gardes du parc, un responsable administratif et financier, un assistant administratif et deux assistants de

recherche. Les équipements dont elle dispose ne le sont pas suffisantes. Entre six et huit gardes sont basés à la station de garde de l'atoll nord et comprennent un personnel de la marine et des gardes-côtes des Philippines spécifiquement formé. Les opérations pratiques dépendent fortement du personnel et du support logistique fourni par la marine et les gardes-côtes.

Il importe de poursuivre le renforcement de la capacité de gestion pour protéger efficacement le TRNP. L'extension proposée triple pratiquement la taille du bien et comprend surtout des zones de haute mer. Cette région plus vaste demande des ressources additionnelles pour une protection adéquate. Au moment de la mission de l'UICN, la zone étendue ne pouvait-être visitée que deux fois par semaine par des bateaux de patrouille compte tenu de la consommation de carburant et des risques de pannes de moteur et de radio. Suite à sa mission d'évaluation, l'UICN a demandé des informations complémentaires concernant les insuffisances dans le nombre de bateaux, de moteurs et d'employés. L'État partie a confirmé, dans sa réponse, que le Département du tourisme a fourni deux moteurs hors-bord additionnels, que Conservation International fournit un nouveau bateau avec un moteur et que des fonds sont prévus pour le remplacement des moteurs. En ce qui concerne le personnel, l'information complémentaire confirme que la province de Cagayancillo a assigné du personnel pour renforcer les rangs en matière d'application des lois. La capacité des gardes et des autres membres du personnel à maintenir les poursuites devrait être encore développée. Il conviendrait d'établir un protocole de sécurité clair et une ligne de communication pour tout problème, bien compris par chaque membre du personnel, sur le site ou dans le bureau du TMO à Puerto Princesa.

Selon la proposition, on estime que le budget requis pour la mise en œuvre intégrale du plan de gestion du TRNP serait, au minimum de USD 293 000 par année. L'UICN a demandé des informations complémentaires concernant la fourniture de ressources adéquates pour la gestion du bien, notant que le budget était récemment en déficit. Dans sa réponse, l'État partie signale que le gouvernement provincial de Palawan a accepté d'apporter un financement annuel de PHP 4 millions (USD 83 000) pour les frais de gestion du bien et que des travaux sont en cours pour institutionnaliser cet accord de budget. Cette augmentation est la bienvenue et, si elle est maintenue, offre une bonne base d'amélioration du budget pour la gestion du bien. Toutefois, la situation financière du TRNP reste difficile et l'UICN considère qu'un appui supplémentaire devrait être fourni par l'État partie et, éventuellement, par la communauté internationale.

Un financement supplémentaire pourrait être requis dans d'autres domaines, à savoir la surveillance efficace du bien, l'amélioration de l'application des lois, la sensibilisation des communautés locales quant aux moyens de subsistance de remplacement pour la pêche illicite et la gestion de la croissance du tourisme.

L'UICN considère que la gestion du bien proposé remplit les conditions énoncées dans les *Orientations*.

4.4 Menaces

Les principales menaces identifiées pour le TRNP sont les suivantes :

4.4.1 Pêche illicite et destructrice

Le TRNP se trouve au milieu de la mer de Sulu et il est vulnérable à la pêche illicite locale et étrangère. Entre mars 2006 et décembre 2008, l'administration du site a procédé à 38 arrestations concernant 314 pêcheurs. La plupart des pêcheurs illicites sont des nationaux philippins et beaucoup ciblent des coquillages, les troques, pour le marché international. Il importe d'attribuer un financement accru à l'éducation sur les avantages du bien et à la sensibilisation pour empêcher la pêche illicite. Les dispositifs de rassemblement du poisson en dehors du bien sont aussi une menace et sont posés de manière à attirer le poisson et à l'inciter à quitter la réserve. Empêcher cela pourrait être une obligation spécifique dans le cadre d'une zone tampon pour le bien.

La pêche illicite pratiquée par des navires internationaux est peut-être plus grave que la pêche illicite des pêcheurs locaux. Les arrestations sont aussi plus difficiles en raison de pressions diplomatiques qui s'exerceraient sur les hommes politiques et l'appareil judiciaire. Des pêcheurs illicites chinois et vietnamiens ont été appréhendés à Tubbataha. En janvier 2007, 30 braconniers chinois ont été appréhendés en possession d'espèces en danger telles que le napoléon, le vivaneau et le mérrou.

Alors que la biomasse de poissons élevée, la couverture corallienne et la forte densité de requins ainsi que le niveau trophique élevé des poissons attestent de la santé des atolls nord et sud de Tubbataha, les effets de décennies de pêche destructrice sont plus évidents dans le récif de Jessie Beazley où la pêche n'est devenue illégale qu'en 2006 et où l'on peut encore constater les impacts des activités de pêche illicite. Pour le récif de Jessie Beazley, les perspectives de reconstitution sont bonnes et devraient être soutenues par sa reconnaissance en tant qu'extension du bien du patrimoine mondial existant.

4.4.2 Tourisme

Le tourisme génère 70% des revenus du parc et offre, éventuellement, des moyens d'existence de substitution aux communautés locales. Actuellement, on considère que les dommages causés par les touristes sont insignifiants par rapport à la pêche illicite et destructrice. Dans le plan d'opération du TRNP, il est prévu d'augmenter fortement le tourisme dans le bien. Cette mesure devrait être appliquée en tenant rigoureusement compte de la capacité, du zonage et/ou de la rotation afin de prévoir des périodes de « repos » pour certaines sections du récif. Dans certaines zones, un accès limité devrait être maintenu sauf pour les plongeurs qui font de la recherche. Les dommages potentiels créés par les ancres, la pollution et les plongeurs doivent être soigneusement gérés et atténués et il convient également de planifier avec soin des dispositions de sécurité pour les visiteurs. Les zones de mouillage doivent être entretenues et améliorées.

4.4.3 Transport maritime

Le transport maritime est une menace pour le bien comme on a pu le voir ces dernières années avec l'échouage de deux navires. La possibilité de mieux réglementer le transport maritime dans la région qui entoure le bien est discutée plus haut. Du point de vue opérationnel, les agences maritimes compétentes des Philippines doivent être encouragées à mieux distribuer les cartes signalant l'emplacement des structures récifales et les limites du bien ainsi que la zone tampon proposée. Il faut aussi mettre en place des plans améliorés de réaction aux risques de marée noire et de déversement de déchets dangereux de même que des procédures collaboratives de réaction en cas d'urgence.

4.4.4 Exploration énergétique

La prospection et l'exploitation du pétrole dans la mer de Sulu sont une menace pour le parc. Les études sismiques associées à la prospection pétrolière peuvent entraîner une perturbation localisée des mammifères marins et doivent être soigneusement planifiées, évaluées et suivies. L'exploration ou exploitation minière dans la région entourant le bien doit être soumise à une étude d'impact sur l'environnement obéissant aux normes internationales de meilleure pratique et il faut évaluer les effets potentiels sur l'Importance Universelle Exceptionnelle et l'intégrité du bien. Récemment, une concession d'exploration pétrolière comprenait un secteur du bien étendu proposé mais elle a été annulée.

4.4.5 Pollution

Outre les risques de pollution causée par le trafic maritime et les navires touristiques, des déchets de plastique ont été observés sur les platiers récifaux, les îlots et dans les nids des oiseaux et l'on sait que c'est là une menace pour la faune sauvage. Bien que l'on ignore si ces plastiques proviennent de navires

de passage ou sont issus d'une pollution de source tellurique, l'État partie est encouragé à amplifier ses efforts pour améliorer la gestion des déchets solides et des plastiques en particulier, compte tenu de leur effet négatif sur la faune sauvage et la chaîne trophique.

4.4.6 Changements climatiques

Les changements climatiques sont une menace pour le bien compte tenu de l'augmentation possible des températures de surface de la mer, de l'érosion des îlots de sable et de l'acidification possible de la mer de Sulu. En 1998, environ 20% des coraux vivants de Tubbataha ont été détruits par un épisode de blanchissement lié au phénomène El Niño. La couverture corallienne a totalement récupéré, ce qui indique qu'il s'agit d'un écosystème résilient et en bonne santé mais il faut continuer de surveiller étroitement la santé du récif et la qualité de l'eau et en particulier l'acidité. Il sera important de surveiller l'état des îlots de Tubbataha et l'impact sur les populations d'oiseaux nicheurs.

Autre domaine de préoccupation concernant les changements climatiques : la vulnérabilité des oiseaux de mer. L'ensemble de la mer de Sulu compte 37 petits îlots mais les oiseaux de mer ne peuvent se reproduire librement que sur trois d'entre eux où il n'y a pas de présence humaine, de chats, de chiens, de rats, etc. Parmi les trois îlots inhabités, deux se trouvent dans le TRNP. L'îlot Bird sur l'atoll nord est érodé tandis que celui du récif de Jessie Beazley est en cours d'accrétion. Ce dynamisme des îlots est naturel mais il importe de noter le risque pour les oiseaux d'eau extrêmement vulnérables de cette région et l'accélération potentielle des risques par suite d'une augmentation du niveau des mers/de la fréquence des tempêtes qui pourrait se produire dans le cadre des changements climatiques.

En résumé, l'UICN considère que le bien proposé remplit les conditions d'intégrité énoncées dans les *Orientations*. Il reste cependant beaucoup de problèmes de gestion importants.

5. AUTRES COMMENTAIRES

Aucun.

6. APPLICATION DES CRITÈRES

Le Parc marin du récif de Tubbataha, le nom actuel du bien, a été inscrit en 1993, au titre des critères naturels (vii), (ix) et (x). L'extension est proposée au titre des mêmes critères.

Critère (vii) : phénomènes naturels remarquables ou beauté naturelle exceptionnelle

Le Parc naturel des récifs de Tubbataha contient d'excellents exemples de récifs intacts abritant une vie marine extrêmement diverse. Le bien comprend de vastes platiers récifaux et des parois perpendiculaires qui descendent à plus de 100 mètres de profondeur ainsi que de vastes zones de haute mer. Le caractère intact et isolé du bien ainsi que la présence permanente d'une grande faune marine composée, par exemple, de requins tigres, de cétacés et de tortues et d'immenses bancs de poissons pélagiques tels que les barracudas et les carangues, renforcent les qualités esthétiques du bien.

L'UICN considère que le bien proposé remplit ce critère.

Critère (ix) : processus écologiques

Le Parc naturel des récifs de Tubbataha qui se trouve en situation unique au milieu de la mer de Sulu, est un des écosystèmes les plus anciens des Philippines. Il joue un rôle fondamental pour les processus de reproduction, dispersion et colonisation des organismes marins dans l'ensemble du système de la mer de Sulu et contribue à entretenir des pêcheries en dehors de ses limites. Le bien est un laboratoire naturel pour l'étude des processus écologiques et biologiques ; il illustre le processus de formation des récifs coralliens en cours et entretient un grand nombre d'espèces marines dépendant des écosystèmes récifaux. La présence d'espèces de grands prédateurs tels que le requin tigre et le requin marteau est indicatrice de l'équilibre écologique du bien. Le bien est aussi un site pilote pour l'étude des réactions d'un système de récifs naturels aux effets des changements climatiques.

L'UICN considère que le bien proposé remplit ce critère.

Critère (x) : biodiversité et espèces menacées

Le Parc naturel des récifs de Tubbataha est un habitat important pour des espèces marines menacées et en danger d'extinction au niveau international. Le bien se trouve dans le Triangle de corail, un point chaud de la diversité biologique corallienne. Les récifs du bien abritent 374 espèces de coraux, c'est à dire près de 90% de toutes les espèces de coraux des Philippines. Les récifs et les mers du bien accueillent également 11 espèces de cétacés, 11 espèces de requins et, selon les estimations, 479 espèces de poissons dont le napoléon qui est une espèce symbole et menacée. On y trouve la plus forte densité connue au monde de populations de requins corail. Des espèces pélagiques telles que le chinchard, le thon, le barracuda, la raie manta, le requin baleine

et différentes autres espèces de requins sont également communes et le bien est très important pour la nidification, le repos et le développement des juvéniles de deux espèces de tortues marines en danger : les tortues vertes et les tortues imbriquées. Il y a sept espèces reproductrices d'oiseaux de mer ; Bird Islet et South Islet sont des sites de reproduction pour sept espèces d'oiseaux de mer résidents en danger. La frégate de l'île Christmas, en danger critique d'extinction, visite régulièrement le bien.

L'UICN considère que le bien proposé remplit ce critère.

7. RECOMMANDATIONS

L'UICN recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte la décision suivante :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-09/33.COM/8B, WHC-09/33.COM/INF.8B.INF et WHC 09/33.COM/7B,
2. Approuve l'extension du **Parc marin du récif de Tubbataha, Philippines**, inscrit au titre des critères naturels (vii), (ix) et (x) et prend note du nom révisé du bien étendu: Parc naturel des récifs de Tubbataha;
3. Adopte l'**Attestation de valeur universelle exceptionnelle** suivante:

Brève synthèse

Le Parc naturel des récifs de Tubbataha se trouve en situation unique au centre de la mer de Sulu et comprend les récifs de Tubbataha et Jessie Beazley. Il protège une superficie de près de 100 000 hectares d'habitats marins de haute qualité contenant trois atolls et une vaste zone de haute mer. Dans le bien, la diversité de la vie marine est très élevée. Baleines, dauphins, requins, tortues et napoléons sont parmi les espèces clés que l'on y trouve. Les écosystèmes du récif abritent plus de 350 espèces de coraux et près de 500 espèces de poissons. La réserve protège aussi une des dernières colonies d'oiseaux marins nicheurs de la région.

Critères

Critère (vii) : *Le Parc naturel des récifs de Tubbataha contient d'excellents exemples de récifs intacts abritant une vie marine extrêmement diverse. Le bien comprend de vastes platiers récifaux et des parois*

perpendiculaires qui descendent à plus de 100 mètres de profondeur ainsi que de vastes zones de haute mer. Le caractère intact et isolé du bien ainsi que la présence permanente d'une grande faune marine composée, par exemple, de requins tigres, de cétacés et de tortues et d'immenses bancs de poissons pélagiques tels que les barracudas et les carangues, renforcent les qualités esthétiques du bien.

Critère (ix) : *Le Parc naturel des récifs de Tubbataha qui se trouve en situation unique au milieu de la mer de Sulu, est un des écosystèmes les plus anciens des Philippines. Il joue un rôle fondamental pour les processus de reproduction, dispersion et colonisation des organismes marins dans l'ensemble du système de la mer de Sulu et contribue à entretenir des pêcheries en dehors de ses limites. Le bien est un laboratoire naturel pour l'étude des processus écologiques et biologiques ; il illustre le processus de formation des récifs coralliens en cours et entretient un grand nombre d'espèces marines dépendant des écosystèmes récifaux. La présence d'espèces de grands prédateurs tels que le requin tigre et le requin marteau est indicatrice de l'équilibre écologique du bien. Le bien est aussi un site pilote pour l'étude des réactions d'un système de récifs naturels aux effets des changements climatiques.*

Critère (x) : *Le Parc naturel des récifs de Tubbataha est un habitat important pour des espèces marines menacées et en danger d'extinction au niveau international. Le bien se trouve dans le Triangle de corail, un point chaud de la diversité biologique corallienne. Les récifs du bien abritent 374 espèces de coraux, c'est à dire près de 90% de toutes les espèces de coraux des Philippines. Les récifs et les mers du bien accueillent également 11 espèces de cétacés, 11 espèces de requins et, selon les estimations, 479 espèces de poissons dont le napoléon qui est une espèce symbole et menacée. On y trouve la plus forte densité connue au monde de populations de requins corail. Des espèces pélagiques telles que le chinchard, le thon, le barracuda, la raie manta, le requin baleine et différentes autres espèces de requins sont également communes et le bien est très important pour la nidification, le repos et le développement des juvéniles de deux espèces de tortues marines en danger : les tortues vertes et les tortues imbriquées. Il y a sept espèces reproductrices d'oiseaux de mer ; Bird Islet et South Islet sont des sites de reproduction pour sept espèces d'oiseaux de mer résidents en danger. La frégate de l'île Christmas, en danger critique d'extinction, visite régulièrement le bien.*

Intégrité

Le bien compte deux atolls (l'atoll nord et l'atoll sud) et un îlot corallien émergent, le récif de Jessie Beazley. Il englobe une zone de haute mer d'une profondeur moyenne de 750 mètres et possède encore des écosystèmes marins bien préservés avec de grands prédateurs ainsi qu'un grand nombre d'espèces pélagiques et des récifs coralliens divers. Le bien accueille également une population importante d'oiseaux de mer qui y résident, y nichent et s'y nourrissent. La zone est libre de tout établissement et de toute activité humaine ; elle est de taille suffisante pour maintenir les processus biologiques et écologiques associés. Le bien est assez grand pour garantir la représentation complète des caractéristiques et processus clés des systèmes récifaux que l'on y trouve même si le maintien de ces valeurs oblige également à prendre des mesures en dehors des limites du bien pour certaines espèces migratrices et à protéger le bien contre des menaces pour le milieu marin qui pourraient se produire dans la grande région. Un aspect clé de l'intégrité du bien est le faible niveau de pression de la pêche grâce aux politiques de non exploitation en vigueur à l'intérieur de son périmètre.

Mesures de gestion et de protection

Sur le plan juridique, le Parc naturel des récifs de Tubbataha est protégé par la législation nationale sur les aires protégées et toute une gamme d'autres lois sur l'environnement qui permettent de prendre des mesures de lutte contre un large éventail de menaces. La délégation claire de l'autorité de gestion du bien facilite l'application de ces lois. Le bien est éloigné de tout et sa gestion représente donc un défi logistique important, requérant un personnel bien équipé et bien formé, doté d'embarcations opérationnelles et un budget de fonctionnement suffisant pour le carburant, l'entretien et les logements en vue de garantir une présence forte et en mesure de réagir sur l'eau. Les visites touristiques nécessitent une planification et une gestion rigoureuses pour garantir le maintien des valeurs du bien et respecter sa capacité de charge ainsi que la sécurité des visiteurs et pour faire en sorte que les recettes du tourisme reviennent à la fois à la gestion du site et aux communautés locales. Le bien subit des menaces dues à la navigation, aux déchets déversés dans le milieu marin, à la pêche, à la pollution et à la prospection pétrolière. En conséquence, des dispositions relatives à l'établissement des zones tampons efficaces sont nécessaires et la législation doit être soutenue au plan

international pour protéger le bien contre les menaces exercées par la navigation ; il serait aussi bénéfique pour le bien que les règlements sur le déversement de déchets en haute mer soient appliqués rigoureusement par les organisations internationales compétentes.

4. Remercie l'État partie d'avoir pris des mesures pour appliquer la recommandation de 1993 du Comité en vue d'étendre la superficie du bien et pour avoir réagi aux remarques précédentes du Comité concernant les problèmes de conservation du bien existant;
5. Félicite l'État partie, et plus précisément la province de Palawan et le conseil de gestion de l'aire protégée de Tubbataha, pour les progrès accomplis en matière de gestion du bien ainsi que pour l'augmentation des budgets et l'amélioration des équipements et se félicite de l'appui technique et financier important fourni par des organisations non gouvernementales partenaires;
6. Se félicite de la coopération interagences, aux niveaux national et provincial, pour soutenir le bien étendu et encourage les acteurs à poursuivre leurs travaux notamment en vue d'améliorer l'application des lois et de mettre fin aux activités de pêche illicite, d'évaluer la pertinence des zones maritimes particulièrement sensibles dans la région environnant le bien et de garantir le financement durable de la gestion du bien;
7. Se félicite également des changements apportés aux limites des concessions pétrolières à proximité du bien étendu qui réduiront leurs impacts potentiels et encourage l'État partie à faire en sorte que les concessionnaires respectent la valeur universelle exceptionnelle et l'intégrité du bien, notant en particulier la sensibilité des mammifères marins aux méthodes de recherche acoustique et les risques de pollution pour les valeurs et l'intégrité du bien;
8. Regrette que la pêche illicite continue d'affecter le bien existant et le bien étendu et prie instamment l'État partie de poursuivre ses efforts pour mieux faire respecter les politiques de non exploitation dans le bien étendu;
9. Demande à l'État partie de mettre en place un programme de suivi écologique du bien étendu, notamment en ce qui concerne les effets des phénomènes climatiques sur la température de surface de l'eau de mer et le blanchissement des coraux, la fréquence des tempêtes et autres facteurs éventuellement liés aux changements climatiques;

10. Demande également à l'État partie d'établir une stratégie du tourisme, en collaboration avec les acteurs et la communauté de pêcheurs, pour veiller à ce que l'augmentation du tourisme n'ait pas d'incidences sur la valeur universelle exceptionnelle ou l'intégrité;
11. Demande enfin à l'État partie de fournir au Centre du patrimoine mondial, avant le 1er février 2011, pour examen par le Comité à sa 35e session en 2011, un rapport sur l'état de conservation du bien, y compris sur les progrès d'établissement d'une zone tampon, de réduction des activités de pêche illicite, et d'assurer un financement permanent adéquat pour la gestion du bien et les autres points mentionnées plus haut.

Carte 1: Localisation du bien nominé et de ses limites plus étendues

